

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION
À L'OCCASION DU DÉFILÉ DU LUNDI 8 MAI 2024
DANS DIVERSES ARTÈRES DE LA COMMUNE****Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants, et L.2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.412-49 et R.417-10,

Vu le Code Pénal, et notamment son article R. 610-5,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.113-2,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L. 511-1 et L. 613-3,

Vu le défilé organisé à l'occasion de la commémoration du lundi 8 mai 1945 dans diverses artères de la commune,

Considérant que lors du défilé organisé à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, il convient de prévenir que la circulation dans certaines artères sera perturbée le mercredi 8 mai 2024 de 10h00 jusqu'à la fin de l'évènement,

Considérant la nécessité pour l'autorité de police d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées, provisoires et exceptionnelles,

ARRÊTE**Article 1 :**

A l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, un défilé sera organisé le mercredi 8 mai 2024 de 11 heures jusqu'à la fin de l'évènement (après dispersion totale du défilé) dans diverses artères de la ville.

Le départ du cortège aura lieu devant le parvis de la Mairie.

Article 2 :

Le stationnement et la circulation seront interdits cours de la République, de 10 heures à 13 heures.

La circulation sera momentanément interrompue au passage du cortège dans les rues traversées.

Des cérémonies se tiendront au cimetière, au jardin du Souvenir et sur le parvis de la Mairie.

Le parcours du défilé sera le suivant :

- A l'aller : cours de la République, Boulevard Marx Dormoy, avenue de l'Egalité, comprenant la traversée de la Route Départementale 6113 en son croisement avec le boulevard Général Sarrail et le boulevard de la Marne, et cimetière
- Au retour : Cimetière, avenue de l'Egalité, comprenant la traversée de la Route Départementale 6113 en son croisement avec le boulevard Général Sarrail et le boulevard de la Marne, Place du 1^{er} mai, Place du 8 mai, jardin du Souvenir, place du 8 mai, place du 1^{er} mai, boulevard Marx Dormoy et cours de la République

Article 3 :


La police municipale assurera la sécurité du cortège sur tout le trajet et la gendarmerie se chargera de la traversée de la RD 6113.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de poste de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 29 avril 2024

Le Maire,


Gérard FORCADA



